

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 8 Avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le 8 avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Cécile Meunier (départ à 20h30) et Michèle Tondereau, messieurs, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Étienne Lepage, Jean-François Lhommeau et Joseph Limouzin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Maurice Bodin est désigné pour remplir cette fonction.

Absents ayant donné pouvoir :

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Jean-François Lhommeau

Martine Guitton qui a donné pouvoir à Maurice Bodin

Philippe Bellanger qui a donné pouvoir à Étienne Lepage

Maxime Picaud qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

## 1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

La volonté municipale est de ne pas augmenter les taux pour 2019.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 329 206 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019
- de fixer les taux pour l'année 2019 comme suit :

|                       | Taux N – 1 | Taux année en cours | Bases   | Produit          |
|-----------------------|------------|---------------------|---------|------------------|
| Taxe d'habitation     | 16,04 %    | 16,04 %             | 663 645 | 109 617 €        |
| Taxe foncier bâti     | 23,87 %    | 23,87 %             | 521 991 | 127 036 €        |
| Taxe foncier non bâti | 46,29 %    | 46,29 %             | 152 854 | 72 259 €         |
| TOTAL produit attendu |            |                     |         | <b>308 912 €</b> |

Cécile Meunier quitte la séance à 20h30 après avoir pris part au vote sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

### 3) Compte de gestion et compte administratif 2018 des différents budgets

Après avoir approuvé les comptes de gestion établis par le Trésorier, le Conseil Municipal, sous la présidence d'Étienne Lepage approuve les comptes administratifs qui font apparaître les résultats suivants :

- **Commune**

Les résultats 2018 sont les suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 466 212,95 €

Section d'investissement : déficit de 347 926,10 €

- **Service assainissement**

Les résultats 2018 sont les suivants :

Section d'exploitation : excédent de 76 013,07 €

Section d'investissement : excédent de 92 124,47 €

- **Photovoltaïque Selommès**

Les résultats 2018 sont les suivants :

Section d'exploitation : excédent de 45 757,18 €

Section d'investissement : déficit de 5 927,56 €

- **Lotissement Les Vignes des Clos Roux II**

Aucune opération faite sur ce budget en 2018. Les résultats sont donc identiques à ceux de l'an dernier soit :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : déficit de 62 608,69 €

### 3) Affectation des résultats pour chaque budget

Après le vote du compte administratif, les résultats 2018 sont repris dans les budgets 2019.

- **Commune**

ligne 002 .....118 286,85 € (en recettes)

ligne 1068.....347 926,10 € (en recettes)

ligne 001.....124 508,56 € (en dépenses)

- **Service assainissement**

ligne 002 .....76 013,07 € (en recettes)

ligne 001 .....92 124,47 € (en recettes)

- **Photovoltaïque Selommès**

ligne 002.....39 829,62 € (en recettes)

ligne 1068 : .....5 927,56 € (en recettes)

ligne 001 .....5 927,56 € (en dépenses)

- **Lotissement Les Vignes des Clos Roux II**

ligne 001 .....62 608,69 € (en dépenses)

#### 4) Budgets 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents les budgets pour 2018 qui s'équilibrent comme suit :

- **Commune**

Madame le Maire rappelle les points suivants :

- pour l'année 2019, les deux chantiers importants et validés par le conseil municipal sont la réhabilitation des bâtiments administratifs (sur fin 2018 – début 2019) et l'enfouissement des travaux (pour 2019) voire l'opération de revitalisation du cœur de village pour 2020-2021.
- suite aux demandes exprimées par le Conseil Municipal lors des réunions précédentes, il est proposé de mandater un cabinet qui va faire une analyse financière du budget communal pour les années à venir. Plusieurs devis sont en étude, cette étude réalisée par des experts en finances, en comparant avec des communes de notre strate de population pourra évaluer finement nos projets. Cet expert peut aussi évaluer les dotations à venir de l'Etat. C'est un réel investissement pour l'avenir de la commune.
- il est proposé d'attribuer aux associations, les mêmes subventions que celles de l'an passé. Le montant global est de 17 499,71€. Une nouvelle association Nordic Attitude 41 a déposé ses statuts en Préfecture. Comme pour chaque nouvelle association, une subvention exceptionnelle pour la 1<sup>ère</sup> année de 1 000€ est proposée.

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **980 562,47 €** et en section d'investissement à **849 704,25 €**

- **Service assainissement**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **132 013,07 €** et en section d'investissement à **162 180,47 €**

- **Photovoltaïque Selommes**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **54 829,62 €** et en section d'investissement à **12 127,56 €**.

- **Lotissement Les Vignes des Clos Roux II**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **62 608,69 €** et en section d'investissement à **62 608,69 €**.

#### 5) Lecture des décisions du Maire

Madame le Maire fait lecture des décisions 2019-01 et 2019-02.

#### 6) Questions diverses

##### Don pour le musée :

- un courrier de remerciement sera adressé à Anne-Marie Launay qui a fait don à la commune de Selommes pour le musée de magnifiques journaux de 1914-1918.

Ces journaux appartenaient au père de son mari défunt Michel Launay.

- un courrier de remerciement sera adressé à Marie-Christine Leguereau de Villemardy qui a fait don à la

commune de Selommès pour le musée de livres d'école (dictées de certificat d'étude, apprentissage de la sténographie, ...) des années 1870 à 1930.

**Informations générales :**

Le modèle de candélabre pour l'effacement des réseaux choisi est le modèle 6 de type Eclatec Metro Salome

**Agenda dates à retenir :**

- 08/05 : défilé armistice de la seconde guerre
- 26/05 : élections européennes 8h-18h

*La séance fut levée à 22 heures.*

**Prochaines réunions de conseil municipal : lundi 13 mai 2019 et lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019.**